

Lutter contre la discrimination raciale et l'intolérance en Arménie : une table ronde de la Commission du Conseil de l'Europe contre le racisme à Erevan

Strasbourg, 25.06.2018 – En coopération avec le défenseur des droits de l'homme de l'Arménie et le ministère arménien de la Justice, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) organisera une table ronde à Erevan le 27 juin 2018 sur les suites données aux recommandations de son [rapport de 2016 sur l'Arménie](#).

Cette table ronde a pour objectif de contribuer au débat national sur la lutte contre la discrimination raciale et l'intolérance en Arménie, et de sensibiliser le grand public à ces questions. Elle réunira des responsables publics, des universitaires, des représentants du pouvoir judiciaire et des services de répression, des organisations internationales et des ONG ainsi que des membres de groupes vulnérables qui entrent dans le champ d'intérêt de l'ECRI. La table ronde sera divisée en trois sessions :

- [Rapport de l'ECRI sur l'Arménie](#) ;
- Cadre législatif et institutionnel de lutte contre la discrimination ;
- Politiques d'intégration, réfugiés et autres migrants.

Reetta Toivanen, Vice-présidente de l'ECRI, ouvrira cet événement ; son intervention sera suivie par celles de Arthyom Sedrakyan, Chef du Département général de la protection des droits de la justice pénale et des forces armées du Bureau du défenseur des droits de l'homme et Vigen Kocharyan, Ministre adjoint de la justice. Sergey Sokolovskiy, rapporteur auprès de l'ECRI, présentera le rapport de l'ECRI sur l'Arménie, tandis que Jeremy McBride, expert indépendant auprès du Conseil de l'Europe, commentera le projet de loi intitulé « Garantir l'égalité devant la loi », à la lumière des normes de l'Organisation.

Dans son rapport de 2016, l'ECRI se déclarait préoccupée par un certain nombre de problèmes, notamment les insuffisances de la législation pénale, civile et administrative au regard de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, les pouvoirs du défenseur des droits de l'homme s'agissant de l'examen des plaintes pour discrimination, la montée du discours de haine et l'absence de politique d'intégration complète.

L'ECRI recommande de modifier la législation afin de s'attaquer au racisme et à la discrimination raciale, de permettre au défenseur des droits de l'homme d'examiner les cas de discrimination dans le secteur privé, de mettre en place un mécanisme indépendant chargé de traiter les plaintes à l'encontre de la police et d'élaborer une stratégie d'intégration nationale. L'ECRI encourage en outre les médias à adopter un code d'éthique comportant des dispositions contre le discours de haine raciste et homo/transphobe.

La table ronde commencera à 9 heures et se terminera à 16 heures le mercredi 27 juin 2018. Elle se tiendra à l'Erebuni Plaza Business Center, 26/1 Vazgen Sargsyan Street, Erevan.

Lien vers le programme :

[Anglais](#)

[Arménien](#)

Lien vers le rapport de l'ECRI :

[Français/Arménien](#)

L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, d'intolérance et de discrimination fondée sur des motifs tels que la « race », les origines ethniques/nationales, la couleur, la nationalité, la religion et la langue (discrimination raciale) ; elle élabore des rapports et adresse des recommandations aux Etats membres.

[Plus d'informations sur l'ECRI](#)